

Vous souhaitez adhérer ?

L'ADHESION A L'URACEN SE FAIT EN FONCTION DU STATUT JURIDIQUE DE VOTRE STRUCTURE.

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION

Pour bénéficier de notre expertise, rien de plus simple, il suffit de nous envoyer les éléments suivants

- **Les statuts de votre association,**
- **Le récépissé de déclaration en Préfecture,**
- **La composition de votre conseil d'administration,**
- **Votre cotisation de 25 euros.**

Dès réception de tous ces éléments, vous recevrez un reçu pour votre comptabilité et nous prendrons contact avec vous pour un premier rendez-vous.

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ

Contactez-nous, le barème des cotisations est fonction du nombre d'habitants. Pour plus d'informations, vous pouvez joindre Thomas DESMETTRE, directeur de l'Uracen, au 03.20.63.91.79.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Plusieurs entreprises nous font confiance dans l'organisation de réunions pour leurs clients, pour le grand public en interne en lien avec les RH ou le CE, pour plus d'informations, vous pouvez joindre Thomas DESMETTRE, directeur de l'Uracen, au 03.20.63.91.79.